

AIDE A L'AMELIORATION DES PEUPLEMENTS DE CHÊNE

N° de dossier : 2018 MC /

NOM : PRENOM :

Cadre réservé à l'administration

- Date de réception du dossier complet :

Remarques :

Retour des pièces justificatives :

- Engagement à mettre en place un document de gestion durable (document ci-joint à retourner signé), ou attestation d'agrément du document de gestion durable déjà en place.
- Cartographie de la zone de marquage
- Facture acquittée du gestionnaire forestier pour le marquage de la parcelle forestière considérée
- RIB

- Validation au bureau communautaire du :

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél fixe : Tél portable :

LE MARQUAGE

Nom de l'entreprise de gestion forestière :

.....

Adresse :

.....

Tél :

Période d'intervention :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) certifie l'exactitude de tous les renseignements fournis ci-dessus.

Je sollicite une aide financière de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour le marquage du taillis ou du mélange taillis-futaie de chêne présenté dans ce dossier.

Je m'engage à rembourser la totalité de cette aide en cas de non-respect du règlement ci-joint.

Fait à, le

Signature

REGLEMENT 2018

Bénéficiaires : Propriétaires forestiers privés (personne physique ou morale).

Conditions d'éligibilité :

- Marquage sur une surface comprise entre 1 et 4ha, avec des îlots d'au minimum 0.5ha d'un seul tenant éloignés au maximum de 6 km par le réseau de desserte existant.
- Taillis ou mélange taillis-futaie vigoureux, avec un diamètre moyen compris entre 15cm et 20cm.
- Propriété présentant une garantie de gestion durable ou engagement de la part du propriétaire à mettre en place d'une garantie de gestion durable dans l'année suivant le marquage.

Investissements éligibles :

- Mise en place d'un réseau de cloisonnements d'exploitation
- Désignation des tiges d'avenir à densité finale (70 à 90 t/ha)
- Marquage d'une éclaircie au profit des brins désignés, le marquage n'excédant jamais 40% du nombre de tiges.

Pour que le dossier soit validé, il doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- Attestation d'agrément du Document de Gestion Durable en place (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion, Plan Simple de Gestion Volontaire ou Plan Simple de Gestion) ou engagement à mettre en place un DGD sur la propriété dans l'année suivant le marquage.
- Une cartographie de la zone de marquage (avec échelle)
- Une facture acquittée du gestionnaire forestier professionnel.

La subvention sera d'un montant de 100€/ha, avec un plafond de 400€ /propriétaire/an, dans la limite des subventions disponibles.

PJ : Coordonnées des gestionnaires forestiers privés intervenant sur la région Pays de la Loire

Communauté de communes du Pays de Pouzauges
Maison de l'Intercommunalité
La Fournière - 85700 POUZAUGES
02 51 57 14 23 - accueil@paysdepouzauges.fr

ENGAGEMENTS DE GESTION DURABLE

Je soussigné, Madame, Monsieur¹ : _____

Demeurant : _____

Agissant en nom propre ou pour le compte de¹ (indivision, groupement forestier...à préciser) : _____

Accepte les engagements suivants, afin de pouvoir accéder aux aides de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges prévues par le programme de restructuration foncière forestière.

Ces engagements sont souscrits pour une période de **10 ans** à compter du dépôt du dossier de demande d'aide.

Pendant une durée minimale de **10 ans** à compter de la date de dépôt du dossier, le demandeur sera tenu d'exécuter fidèlement, ainsi qu'il s'y engage, en obligeant également ses ayants droit, les conditions spéciales ci-après :

1/ Le bien acquis conservera une vocation forestière ;
2/ Le demandeur s'engage, dans un délai d'un an, pour l'ensemble des parcelles concernées par le marquage à :

- adhérer à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, ou à un Règlement Type de Gestion²,
- ou présenter un nouveau Plan Simple de Gestion²,
- ou présenter un avenant à un Plan Simple de Gestion².

Fait à _____, le _____
(Signature)

¹ Barrer la mention inutile

² Pour toute information à ce sujet, contacter le Centre Régional de la Propriété Forestière Bretagne –Pays de Loire

COORDONNEES DES GESTIONNAIRES FORESTIERS PRIVES INTERVENANT SUR LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Activités / Nom de l'entreprise	Adresse			Téléphone/ mobile	Fax	E-mail
EXPERTS FORESTIERS						
Maire et Loire						
CABINET BUREAU	La Guesse	49290	CHALONNES SUR LOIRE	02 41 87 19 29	02 41 87 20 29	expertforestier@cabinetbureau.fr
Mayenne						
Geoffroy DE LAVERGNEE	La petite lande	53200	MENIL	02 43 70 29 38	02 43 70 29 40	geoffroy.de-lavergnee@wanadoo.fr
Guy LELIEVRE	Le Cormier	53970	NUILLE SUR VICOIN	02 43 98 39 70	02 43 98 38 54	guylelievre@free.fr
SELARL BERGUE GUILLIER PLAI	240 avenue Pierre de Coubertin	53000	LAVAL	02 43 53 63 99	02 43 53 76 50	cabinet@gestion-expertise-bgp.fr
Sarthe						
CABINET LORNE	La Roche Chevillé	72350	CHEVILLE	02 43 62 13 60	02 43 62 13 62	fabien.lorne@sfr.fr
Jean-Michel CHASSEGUET	Route de Challes	72250	PARIGNE L'EVEQUE	02 47 55 74 06		jean-michel.chasseguet@wanadoo.fr
Bernard COSSON	BP 60097	72404	LA FERTE BERNARD CEDEX	02 43 71 01 92	02 43 93 14 51	b.cosson@wanadoo.fr
Denis GOLLIARD	Launay	72130	MOULINS LE CARBONNEL	02 33 26 88 77		denis.golliard@wanadoo.fr
STE FORESTIERE (groupe CDC)	72 av Olivier Messiaen	72000	LE MANS	02 43 16 05 20		agence-lemans@forestiere-cdc.fr
COOPERATIVE FORESTIERE						
COFOROUEST	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	02 43 45 55 45	02 43 45 55 50	contact@coforouest.fr
Dominique LEMEUNIER (COFOROUEST - Directeur d'agence)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 07 96 31 90		
Vincent Fauchard (COFOROUEST - technicien exploitation)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 78 90 30 35		
Sarthe						
Maxime Brugnier (COFOROUEST - technicien gestionnaire)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 83 88 12 84		
Pierre GIRONDEAU (COFOROUEST - technicien gestionnaire)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 03 96 50 43		
Vendée						
Quentin SALIGNON (COFOROUEST - technicien gestionnaire)	5 rue des Gravaux	72200	LA FLECHE	06 03 96 50 13		
GESTIONNAIRES FORESTIERS PROFESSIONNELS						
Loire-Atlantique						
EIRL BOIS ET FORETS - Anthony BAREL	155 L'Isle	44390	NORD SUR ERDRE	06 18 59 47 28		contact@gestionforestiere.fr
Maine et Loire						
Arnaud HEIM DE BALSAC	La Touchardière	49430	DURTAL	06 07 03 15 53		ahb@wanadoo.fr
Sarthe						
Frédéric de MONTALEMBERT	La Régie	72440	COUDRECIEUX	02 43 35 62 10	02 43 35 73 71	cabinettaff@aol.com
Vendée						
HERMOUET FORET SERVICES	22 le Grand Village	85140	LES ESSARTS	06 08 49 48 28		hermouetforet85@gmail.com
Pierre-Luc Rabillard	4 le Bois Goyer	85200	VENDRENNES	06 16 72 34 23		pierre-luc.rabillard@orange.fr